

politique libérale et socialiste [voir plus haut]. »⁶² L'alliance de ces deux mots paraissait déjà à beaucoup une incongruité. La loi de 1905 apparaît ainsi comme au point de convergence de deux mouvements de rupture avec, d'une part, la longue tradition politique française d'intervention de l'Etat dans les affaires de l'Eglise au nom du libéralisme, et avec, d'autre part, une tradition déjà bien affirmée de désintérêt vis-à-vis du principe de la liberté de conscience au nom du socialisme. Elle se présente ainsi, à la différence de la loi de 1904, comme le moment où l'anticléricalisme, libéral comme socialiste, prend conscience de la nécessité d'un retour critique sur lui-même et de la nécessité de se fixer à soi-même sa limite. Ce problème – avatar du grand problème historique du libéralisme politique depuis ses origines révolutionnaires au XVIIIe siècle, celui de la définition des « limites de l'action de l'Etat », c'est-à-dire de la séparation d'une sphère privée et d'une sphère publique — il est revenu à Jaurès de le poser dans la France de 1905 dans toute son ampleur et d'avoir entrepris de le résoudre malgré l'incompréhension, et l'hostilité, d'une large partie de sa propre famille politique.

3. L'ÉCOLE LAÏQUE ENTRE CLÉRICALISME ET NATIONALISME

3.1. Offensive de l'Eglise et « défense laïque » ; le débat parlementaire de janvier 1910

La suppression du budget des cultes avait été vécue par bien des catholiques libéraux comme une sorte de délivrance⁶³. L'épiscopat français cependant, à l'instigation de Rome, mène contre la loi de Séparation, de 1906 à 1914, une lutte opiniâtre qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer ici. Sur le plan scolaire, deux phénomènes surtout sont à observer. Le premier est le changement institutionnel engendré par la loi de 1904. Les écoles congréganistes étant massivement fermées, les écoles privées qui prennent immédiatement la relève, souvent avec le même personnel, passent sous le contrôle des évêques : l'enseignement privé confessionnel prend ainsi le visage qu'il conservera par la suite, celui d'un enseignement que l'on n'appellera bientôt plus « congréganiste », mais « catholique ». Cette mutation favorise, du côté de l'Eglise, la relance de la revendication d'un financement « équitable » par l'Etat des deux réseaux privé et public : nombre de candidats à la députation s'engagent en 1910, pour bénéficier du soutien de l'Eglise, à défendre la « *Répartition Proportionnelle Scolaire* » (RPS). La revendication, portée à la Chambre⁶⁴, n'a alors aucune chance d'aboutir, tant il paraît entendu à la

⁶² Jaurès se retrouvait toutefois d'accord avec les « séparatistes de combat » sur un point qui paraissait alors une évidence à presque tous les républicains : il n'était pas question de restituer à l'Eglise catholique les édifices cultuels, nationalisés au début de la Révolution avec l'ensemble des biens ecclésiastiques, et déclarés *propriété de la nation* en 1793, puis par le concordat de 1801. Le projet d'Emile Flourens, ancien directeur des cultes, proposait bien de transférer aux nouvelles associations culturelles la propriété des édifices religieux et des logements ecclésiastiques, à charge pour celles-ci d'en assurer les frais d'entretien et de réparation (L. CAPERAN, *L'invasion laïque*, Paris, Desclée, 1935, p. 336) : mais l'idée fut repoussée par la commission Briand, et, semble-t-il, ne fut pas même soumise au vote de la Chambre. Ainsi, paradoxalement, alors même que la Séparation scolaire de 1882 avait institué « l'Etat chez lui, et l'Eglise chez elle », interdisant au curé de pénétrer à l'école même en dehors des heures de classe, les auteurs de la Séparation politique de 1905 persistaient à vouloir faire des édifices ecclésiastiques possédés par l'Etat à cette date un domaine mixte (ce que symbolisait la question de la « double clé » de l'église, dont le curé devait posséder l'une, et le maire, l'autre). L'Etat propriétaire s'engageait ainsi à assurer les grosses réparations d'édifices dont il s'interdisait de disposer à son gré, comme de réclamer à leur sujet aucun loyer autre que symbolique. Le caractère paradoxal de cette disposition, que l'histoire explique, mais qui n'en rend pas moins incomplète la Séparation de 1905, était d'ailleurs souligné par le fait que les édifices qu'un culte, quel qu'il soit, pourrait acquérir ou construire après la promulgation de la loi devaient quant à eux être considérés comme la propriété pleine et entière de ce dernier.

⁶³ *La Justice sociale* du 16 décembre 1906 écrit ces lignes d'inspiration toute mennaisienne : « *Mammon se retire. Mais ce qui ne se soutenait que par Mammon, ce n'était pas Dieu. On va voir maintenant que Dieu n'a pas besoin de Mammon* » (cité par Mona OZOUF, *op. cit.*, p. 209).

⁶⁴ Lors du débat de politique scolaire de janvier 1910, le député du Rhône Edouard Aynard, « *républicain progressiste* », demanda aux radicaux de s'inspirer de l'exemple britannique, où les libéraux au pouvoir venaient de renoncer à leur programme laïque en pérennisant les subventions d'Etat aux écoles confessionnelles et en maintenant l'enseignement

majorité parlementaire que « les fonds publics doivent aller à l'école publique », selon la formule laïque qui commence à s'employer. En réaction, estimant que la suppression de l'enseignement privé serait seule à même de résoudre définitivement le problème, certains libres-penseurs et socialistes relancent l'idée du monopole : la question, largement débattue, divise les partisans de la laïcité scolaire jusqu'en 1914.

L'offensive contre des manuels scolaires jugés offensants pour la religion chrétienne, et contre des instituteurs coupables de les mettre en usage, est d'une autre gravité. Deux déclarations des évêques, en septembre 1908 et septembre 1909, appellent les « *pères de famille* » à faire respecter leur foi, en retirant leurs enfants de l'école publique si c'est possible, ou tout au moins en s'organisant pour surveiller l'instituteur et faire interdire les manuels mis à l'index (dont une liste est jointe à la seconde lettre). C'est la seconde « guerre des manuels » (après celle de 1882-1883). Elle témoigne d'une mutation des enjeux, l'Eglise se résignant, non sans réticences internes, à exiger de l'école publique le respect d'une « neutralité » religieuse proclamée un quart de siècle plus tôt impossible⁶⁵. La question est évoquée à la Chambre en janvier 1910, à l'occasion du débat budgétaire : A. Briand, alors président du conseil, se montre relativement réceptif à la demande des évêques⁶⁶. Jaurès, qui a rompu avec lui depuis 1906 (il éprouve à son égard du « *mépris* », dit Madeleine Rébérioux dans sa notice du *Maïtron*), exige, dans un discours célèbre, une politique de défense laïque⁶⁷. Mais les projets législatifs, promis par le ministre de l'Instruction publique Paul Doumergue, ne verront pas le jour dans les années suivantes.

3.2. « Laïcité d'Etat » et « laïcité critique »

Le rapprochement qui s'opère en effet entre les gouvernants et les forces conservatrices, face à la montée de l'agitation sociale et des grèves à partir de 1906, implique le retour à une politique d'apaisement avec l'Eglise⁶⁸. L'alliance entre socialistes et « radicaux de gouvernement » étant rompue, la question de la « neutralité » prend aux yeux de ces derniers une autre signification : celle de la nécessaire neutralité de l'instituteur devant les grandes questions sociales et politiques, de la mise entre parenthèses de ses convictions ou de ses révoltes. Mais une telle neutralité ne signifie-t-elle pas en fait l'acceptation passive, par l'enseignant, d'une vision du monde et des valeurs d'une société bourgeoise avec laquelle il n'a plus de raison de se sentir idéologiquement solidaire ? Un nombre grandissant d'instituteurs posent la question en ces termes. Le mouvement de constitution des amicales, et même des premiers syndicats d'instituteurs qui s'affilient à la CGT – 5000 syndiqués

religieux à l'école primaire (voir plus loin). Sa proposition fut repoussée (Georges BONNEFOUS, *Histoire politique de la Troisième République*, tome 1, *l'Avant-Guerre, 1906-1914*, PUF, 1965, p. 162).

⁶⁵ Claude Lelièvre fait remarquer à ce sujet : « *Le souci, le seul souci de l'Eglise, était donc d'affirmer la nécessité d'une éducation chrétienne dans une école catholique. Elle n'y renoncera pas. Mais elle va devoir prendre en compte une préoccupation nouvelle, non plus positive mais simplement négative, la revendication de la neutralité de l'Ecole publique. On comprend l'embarras des cardinaux et des archevêques de France : l'Eglise, dans une certaine mesure, change de terrain de bataille, lutte, elle aussi, en référence au principe de neutralité, et combat, elle aussi (pour le moins paradoxalement) sur le terrain de la neutralisation* » (C. LELIÈVRE, *Histoire des institutions scolaires...*, p. 104).

⁶⁶ « *On nous demande que les familles puissent collaborer avec les maîtres et les maîtresses d'école. Soit ! Mais à la condition qu'il s'agisse d'une véritable collaboration de bonne foi, et que les pères de famille ne prétendent pas pénétrer dans l'école par effraction* » (A. BRIAND, janvier 1910, cité par G. BONNEFOUS, *op. cit.*, p. 163).

⁶⁷ Discours des 21 et 24 janvier 1910, publié sous le titre « *Pour la laïque* », Librairie de l'Humanité, 1910.

⁶⁸ Le discours-programme de Briand à Périgueux (le 10 octobre 1909) est rapproché par G. BOURGIN (*La Troisième République...*, p. 149), de la politique de l'« *esprit nouveau* » de Spuller en 1894 (voir plus haut). L'auteur conclut : « *Il apparaissait de plus en plus clairement que les radicaux et les socialistes, prêts à s'unir sur les questions politiques et religieuses, avaient des réactions fondamentales très différentes en présence des problèmes économiques et sociaux* » (p. 152). C'est dans ce cadre politique que s'inscrit la question laïque en France de 1900 à 1914.

sur 120 000 instituteurs au septième congrès national des syndicats d'instituteurs, organisés en *Fédération Nationale* (FNSI) à Chambéry en août 1912. C'est le vecteur de cette remise en cause de l'idéologie d'adhésion à la République, qui avait été hégémonique chez les instituteurs dans les années 1880 et 1890 ; encore très puissante, cette idéologie d'identification à la République ne bénéficie plus de la même unanimité dans le monde de l'enseignement, surtout primaire. Avec l'aggravation de la tension internationale, le pacifisme de nombreux instituteurs, sensible depuis le début du siècle au moins, va même jusqu'à prendre, pour cette minorité en rupture, souvent syndiquée, une dimension nettement antipatriotique et antimilitariste.

Ainsi s'élabore, dans les dernières années de l'avant-guerre, une nouvelle idéologie enseignante, combinant lutte pour une laïcité voulue intégrale (plus de devoirs envers Dieu), revendications d'une indépendance professionnelle vis-à-vis non plus du curé, mais de la hiérarchie administrative elle-même, et critique sociale et politique. La revue *l'Ecole Emancipée*, qui paraît à Marseille à partir d'octobre 1910, est l'expression la plus acérée de ce mouvement émergent : de façon plus diffuse, les mêmes préoccupations se font jour dans la *Revue de l'Enseignement Primaire*, de bien plus large diffusion, à laquelle Jaurès collabore régulièrement à partir de 1905. La laïcité ainsi comprise se charge d'un contenu *émancipateur* bien différent de celui des années 1880 : l'exclusion de l'Eglise hors de l'école publique, la « laïcisation de la laïque » -elle-même et la « défense laïque » contre les retours de flamme de l'épiscopat ne sont plus considérées que comme des conditions, nécessaires sans doute, mais certainement non suffisantes, d'une émancipation générale du peuple face à tous les pouvoirs oppresseurs. Jusqu'à quel point cette conception d'ensemble doit-elle se traduire dans l'enseignement quotidien ? Peut-on considérer, avec Gustave Rodriguez, professeur de philosophie et proche de Jaurès, que « *Vérité, laïcité, socialisme, ce sont là tous mots synonymes* »⁶⁹ ? L'enseignement d'une vision du monde, ou d'une morale, inspirée du socialisme ou du syndicalisme révolutionnaire, est-ce émancipation de l'esprit de l'enfant ou nouvel endoctrinement ? Ces questions s'agitent dans la presse et les congrès de ce « mouvement enseignant », c'est-à-dire pour l'essentiel d'institutrices et d'instituteurs, qui lutte pour conquérir son droit à l'existence. Elles se fraient également non sans difficulté une entrée dans le syndicalisme ouvrier, comme l'a montré Gérard Montand à propos de la CGT⁷⁰. De ce renouveau de la problématique de la laïcité, qui conduit à dénoncer la laïcité officielle comme « *prétendue laïcité* », témoigne ce texte de Marius Nègre en 1910⁷¹ :

Deux grandes forces se disputent le monde moderne. L'une se réclame des principes d'autorité, prétend plier l'esprit humain aux rigueurs d'un dogme immuable, condamne la raison comme impie ; l'autre au contraire, profondément rationaliste, fait de la liberté la condition nécessaire du progrès. La lutte, une lutte ardente s'est engagée entre le vieil esprit clérical et l'esprit moderne laïc, et c'est précisément sur le terrain de l'enseignement que se sont livrées les grandes batailles entre les forces antagonistes...

Grave problème, question vitale pour la société moderne ! A qui appartiendra l'école ? Hier, elle était courbée sous le joug de l'Eglise. Aujourd'hui, elle est soumise à l'Etat, ou plus exactement au parti politique dominant l'Etat, au parti au pouvoir... Mais y a-t-il au fond une divergence si profonde

⁶⁹ G. RODRIGUEZ, *Le cri du peuple*, 5 juillet 1903, cité par C. LELIÈVRE, *op. cit.*, p. 102.

⁷⁰ Des débats sur l'enseignement menés lors des congrès de la CGT de Marseille (1908), Toulouse (1910) et Le Havre (1912), exposés par G. MONTAND (*op. cit.*, p. 112-129), il apparaît un vif souci de lutter non seulement contre l'endoctrinement religieux de l'école catholique et l'endoctrinement politique de l'école publique, mais encore, contre la tentation du contre-endoctrinement révolutionnaire de la jeunesse ouvrière (d'où le choix massif pour l'école publique, plutôt que des « écoles syndicales » distinctes) : « *Notre enseignement, s'il pouvait exister, ne devrait être ni anarchiste, ni socialiste, ni même syndicaliste ; il devrait être fait du pour et du contre, capable d'éveiller l'esprit critique de l'enfant. [Lui] faire le cœur chaud et la tête froide pour les colères nécessaires et l'éveil de la bonté* » (Janvion, rapporteur au Congrès de 1908, présenté par G. Montand comme « *libertaire* », p. 120).

⁷¹ Nègre, instituteur révoqué depuis 1907 pour ses activités syndicalistes, est alors secrétaire général de la FNSI.

qu'on le dit entre l'Etat tel qu'il est constitué aujourd'hui et l'Eglise sa rivale ? La prétendue laïcité de l'enseignement n'a-t-elle pas eu simplement comme conséquence de substituer un dogme à un autre, un dogme étatiste au dogme clérical ? Et la déformation du cerveau est-elle moins néfaste quand elle se produit au nom de l'Etat que quand elle s'exerce au nom de la puissance cléricale ?...

Ne pourrait-on pas trouver une solution où l'école serait enfin dégagée des influences intérieures, politiques ou religieuses, où elle jouirait d'une organisation autonome qui sauvegarderait les intérêts de l'enfant tout en tenant compte à la fois des droits de la collectivité et de ceux de la famille ?⁷²

Si les solutions politiques et pédagogiques au problème de l'« autre laïcité », une laïcité qu'on pourrait qualifier de *critique*, restent pour l'essentiel à élaborer, comme le souligne Nègre lui-même, les adversaires de cette conception sont pour leur part bien identifiés. Pour Pierre Monatte, commentant dans la *Vie Ouvrière* (5 septembre 1912) le congrès de Chambéry de la FNSI, au lendemain de la décision de Poincaré de dissoudre le syndicat pour « antipatriotisme », le maître d'école républicain a devant lui trois sortes d'adversaires irréductibles :

1. Les cléricaux, qui sentent que l'école laïque réellement neutre tuerait par ses résultats leur école congréganiste ;
2. Les bourgeois, qui croiraient se déshonorer en envoyant leurs enfants à l'école primaire et qui veulent pour ce peuple une école qui ne lui enseigne rien d'utile ;
3. Enfin nos radicaux qui voient dans l'école un moyen de gouvernement et dans l'instituteur le prêtre de la démocratie⁷³.

Mais cette aile politisée du monde enseignant et ouvrier n'est pas seule à se réclamer de la laïcité. Une vaste majorité se conforme encore, dans sa pratique, aux conseils de Louis Barthou, député sous l'appellation de « progressiste » et ministre du gouvernement Clemenceau (1906-1909), qui invite les enseignants à ne pas suivre les syndicalistes sous peine « *d'alarmer les parents sollicités par des influences et des concurrences toujours en éveil, de dépeupler les écoles publiques et de discréditer l'enseignement laïque* »⁷⁴. Le sentiment auquel Barthou fait implicitement appel ici est celui de la nécessaire reconnaissance des instituteurs envers l'Etat, c'est-à-dire la République, qui les a libérés de leur ancienne sujétion envers l'Eglise, et qui exige de leur part reconnaissance et non ingratitude, docilité confiante et non pratiques irresponsables. Et c'est également, plus à droite encore peut-être, à ce même sentiment d'appartenance à une République libératrice, et à cette même conception profonde de l'école laïque comme une conquête à défendre, que font appel Emile Bocquillon et Félix Comte, instituteurs parisiens, fondateurs en 1904 de la *Ligue des instituteurs laïques patriotes*, exhortant leurs collègues en ces termes : « *Maintenez dans l'enseignement national l'esprit de la Révolution française et l'esprit laïque et patriotique.* »⁷⁵ La complémentarité entre patriotisme et laïcité ne prend d'ailleurs pas nécessairement des formes aussi martiales. Faisant sans déplaisir de la situation unique de la France, laïque dans un environnement européen qui ne l'est pas et ne veut pas l'être, une raison supplémentaire d'attachement à la patrie, Ferdinand Buisson écrit en 1913 :

⁷² M. NÈGRE, *la Voix du Peuple*, n° 497, 3 au 10 avril 1910, in G. MONTAND, *op. cit.*, p. 139.

Marius NÈGRE (1870-1952), animateur à Paris (1903) de la première *Emancipation de l'instituteur*, « *peut être considéré comme le fondateur* » de la FNSI, dont il est secrétaire général de 1905 à 1910 (Thierry FLAMMANT, *L'Ecole Emancipée, une contre-culture de la belle époque*, Les Ménédières, 1982, notice biographique p. 392).

⁷³ P. MONATTE, cité par Georges DUVEAU, *Les instituteurs*, Paris, Seuil, 1957, p. 149.

⁷⁴ Louis BARTHOU, *La revue de Paris*, 1er mars 1906, cité par M. OZOUF, *op. cit.*, p. 234.

⁷⁵ Emile BOCQUILLON, *La crise du patriotisme à l'école* (préface de R. Goblet), Paris, Vuibert et Nancy, 1905, p. 119. Le texte cité, extrait de l'« Appel des instituteurs laïques patriotes aux 120 000 instituteurs et institutrices de France » (14 mars 1904), est titré « *Par l'école, pour la patrie* », en écho à l'ancienne devise de la Ligue de l'Enseignement abandonnée par celle-ci deux ans plus tôt « *Pour la patrie, par le livre et par l'épée* »).

Qu'on l'admire ou qu'on le déplore, c'est un type original que celui de l'éducation française. Et c'est bien celui de la première révolution longtemps oublié, taxé tour à tour d'utopie et d'impiété, écarté par tous nos gouvernements, la République seule exceptée, inconnu, incompris, insoupçonné hors de France. C'est l'école laïque au sens que donnent à ce mot nos lois et nos mœurs... Ce système de laïcité intégrale a eu son couronnement dans les deux lois de 1904 [sic] et 1905. Ainsi s'est constitué de toutes pièces en France un système d'éducation qui mérite bien de s'appeler nationale ⁷⁶.

Ainsi se met en place, concurremment à la conception émancipatrice d'une laïcité hostile à tous les dogmes, religieux ou patriotiques, et forte de sa connivence avec les résistances à toutes les oppressions, une laïcité d'Etat, qui se veut spécifiquement française, héritière d'une histoire différente de celle des peuples voisins, et même « *insoupçonnée* » d'eux. La laïcité est ainsi constituée dans le discours de Buisson en élément fondateur de l'unité nationale et républicaine du pays. Une si précieuse conquête, dit ici Buisson à demi-mot, vaut bien qu'on risque sa vie pour elle. Dans les années 1880, Buisson, jeune directeur de l'enseignement primaire, avait contribué, à sa place, avec Ferry, Macé et Paul Bert, à construire l'école gratuite, obligatoire et laïque comme l'école qui éduquerait la génération des soldats de la Revanche. En 1913, après les tentations pacifistes du début du siècle, l'heure du doute patriotique est pour lui révolue : la patrie laïque mérite comme telle d'être aimée. Peu de temps s'écoulera avant qu'il n'écrive, après août 1914, qu'elle mérite qu'on se sacrifie pour elle.

3.3. Significations du mot « laïcité » entre 1900 et 1914 : essai de bilan

Ce rapide survol du sens des mots « *laïque* » et « *laïcité* » dans les années qui précèdent la première guerre mondiale ne vise pas à explorer l'ensemble des significations que ces mots recouvrent alors en contexte français. Il cherche avant tout à établir qu'on ne peut parler pour la France de « la » laïcité comme d'un projet politique extérieur à l'histoire, ni d'un « idéal laïque » univoque qui déploierait ses potentialités à partir d'un moment fondateur, 1882 ou 1905. A cette pluralité de significations, qui fait du mot laïcité lui-même un enjeu, la grille d'analyse utilisée depuis le début de ce travail peut s'appliquer avec profit.

Rapportée au premier critère utilisé, celui de la plus ou moins grande exclusion du religieux hors de l'école publique, il paraît en effet clair que ces deux mots ont largement évolué, des années 1880 aux années 1910, dans le sens d'une « laïcisation interne ». La position des *laïques* « de la vieille école », celle de Cousin et de Jules Simon, garde sans doute des partisans, dans l'appareil administratif de l'Education nationale comme dans les écoles ; mais ils paraissent sur la défensive. Une position comme celle de Félix Pécaut, spiritualiste qui se disait « *laïque* » à la fin du XIXe siècle, parce qu'il refusait l'enseignement religieux confessionnel (voir plus haut), paraît une génération plus tard d'une laïcité bien suspecte aux yeux des partisans d'une « *école laïque réellement neutre* » (expression de Pierre Monatte), c'est-à-dire débarrassée des devoirs envers Dieu comme de toutes les survivances du spiritualisme. Entre ces deux pôles, spiritualiste et « purement laïque », F. Buisson occupe une position médiane : sa « *laïcité intégrale* », terme auquel il est attaché à partir du tournant du siècle, s'éloigne du vieux spiritualisme, mais préserve, comme il s'en explique dans la *Foi laïque* (1912), une dimension religieuse irréductible, une porte ouverte sur la possibilité d'une « vie future » (c'est pourquoi Buisson s'oppose fermement à la suppression des « devoirs envers Dieu »).

Le troisième critère, celui du rapport entre laïcité et « *religion politique* » ou idéologie d'Etat, fait apparaître également une grande dispersion des points de vue. La laïcité, facteur d'unité nationale, est en passe de devenir un mythe fondateur d'une spécificité française et une raison supplémentaire

⁷⁶ F. BUISSON, *L'école et la nation en France*, 1913, p. 6.

d'aimer sa patrie : c'est du moins ce que suggère, parmi bien d'autres, le texte de Buisson commenté plus haut. Ce mouvement, engagé dès les années 1880, en repli ensuite, connaît avant 1914 une spectaculaire accélération : les valeurs de l'Etat éducateur sont présentées comme d'autant plus légitimes que cet Etat est laïque, si bien que ces valeurs, même si elles sont socialement conservatrices, patriarcales, colonialistes ou patriotiques, ne peuvent être perçues que comme les valeurs mêmes de la Raison. Conception dominante sans doute que cette « laïcité d'Etat » – à en juger par l'adhésion de masse des instituteurs à l'idéologie de la « guerre juste » en 1914 –, mais non universelle. Une conception laïque en rupture avec cette « prétendue laïcité » (Marius Nègre) cherche à s'élaborer, notamment dans les premières organisations syndicalistes. La résistance au courant chauvin dominant, des instituteurs internationalistes et pacifistes pendant la guerre mondiale, est en germe dans cette dissidence vis-à-vis du courant officiel.

Reste le critère classé en second dans les présentations précédentes de cette grille, celui des rapports entre laïcité et égalité sociale et politique. C'est ici qu'étonnamment la « dispersion » des conceptions paraît la plus faible⁷⁷. Les pages qui précèdent ont traité presque exclusivement de l'école primaire, -école qui, à la veille de 1914, reste pour beaucoup d'esprits avancés, comme le suggèrent les remarques de P. Monatte, non seulement une école du peuple, mais une école fière de n'être pas une école de « bourgeois ». Ainsi, non seulement l'école qui conduit à la maîtrise des savoirs reste protégée du peuple par la barrière la plus efficace, celle du coût des études, mais cette barrière n'est pas perçue comme une injustice, ou comme la protection d'un privilège de classe. Ni les syndicalistes de l'*Ecole Emancipée*, ni ceux de la *Vie Ouvrière* ne demandent à ce que s'ouvrent largement pour les enfants du peuple les portes des lycées. Aucun, tout au moins dans la documentation consultée, n'estime qu'il faut obliger la bourgeoisie à dispenser bien plus largement qu'à ses propres enfants l'enseignement et la culture, qui lui permettent de se rendre maîtresse du pouvoir politique et de s'y maintenir⁷⁸. Comme l'écrit Claude Lelièvre, « ce n'est pas un mince paradoxe que les courants socialistes d'avant-guerre (les « jauressiens » comme les « guesdistes ») entérinent la coupure existant entre 'l'ordre du primaire' et 'l'ordre du secondaire' »⁷⁹. Tout se passe comme si les partisans les plus déterminés de la laïcité de l'enseignement primaire, victimes sur ce point de l'idéologie qu'ils dénonçaient, s'étaient évertués à croire aux vertus émancipatrices d'un « ordre primaire » qui échappait en partie – parce que laïque, et donc soumis à la seule raison ? parce que populaire, et donc image vivante de la conscience de classe ? – aux déterminations sociales qu'ils dénonçaient par ailleurs.

4. JAURÈS ET CONDORCET : ESSAI DE COMPARAISON DE DEUX POLITIQUES SCOLAIRES LAÏQUES

Dans ce tableau général, la pensée politique de Jaurès en matière scolaire présente une spécificité forte : il n'est pas possible de clore cette analyse de l'histoire de la Séparation scolaire en France en la passant sous silence. De toutes les voix qui, à la gauche du radicalisme de gouvernement, ont pris part aux débats ou aux luttes de politique scolaire dans les quinze à vingt années précédant la première guerre mondiale, Jaurès, en effet (non pas les « jauressiens », comme le signale C. Lelièvre, mais Jaurès lui-même), est sans doute celui qui a le plus perçu la nécessité d'attirer l'attention sur le caractère politiquement et humainement inadmissible de ce mur institutionnel entre les deux « ordres scolaires » et sur la nécessité de travailler méthodiquement à son démantèlement. Son premier

⁷⁷ Sous réserve, encore une fois, du caractère limité et hétérogène du corpus de documents utilisé ici.

⁷⁸ Monatte reproche même à cette dernière, on l'a vu, de mal organiser l'enseignement utile pour les enfants du peuple, montrant par là même qu'il continue à estimer intangible, en régime capitaliste s'entend, la barrière sociale qui sépare les deux réseaux scolaires.

⁷⁹ C. LELIÈVRE, *op. cit.*, p. 123.